

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 septembre 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MOUNOURY, Maire.

Etaients Présents : M. MOUNOURY, M. CORREIA, Mme MAZIERE, Mme MARTY, Mme MAILLOCHON, M.SARRAZIN, Mme SPOTE, Mme MASSONNEAU, M. QUENTIN, Mme BROHAN, Mme NOTOT, M. PIEROT, Mme DELEMER, M. BARRAULT, M. BOUCHER, Mme SAISON

Absents excusés : M. HOUSSINOT, pouvoir à M. MOUNOURY
M. LECLERCQ, pouvoir à M. QUENTIN

Monsieur BARRAULT est élu secrétaire.

LE CONSEIL :

- ◆ **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.
- ◆ **Prend connaissance** du rapport annuel d'activité 2014 du Syndicat mIkte du Bassin Supérieur de l'Orge.
- ◆ Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires dans certains comptes du Budget Général,

Autorise le transfert de crédits suivants :

Dépenses compte 020 dépenses imprévues	- 3 800 €
Dépenses compte 2188-024 acquisition matériel scolaire	+ 2 000 €
Dépenses compte 2188-131 bornes de propreté canine	+ 1 800 €

18 voix POUR

- ◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame HIGUINER, directrice de l'école élémentaire, portant sur le fonctionnement du service d'études dirigées pour l'année scolaire 2015/2016.

18 voix POUR

- ◆ Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, obligeait la commune avant le 1^{er} janvier 2015 à mettre tous ses bâtiments et installations publiques accessibles à tous les handicaps. Les pouvoirs publics ayant pris conscience de l'impossibilité de respecter la date butoir du 1^{er} janvier 2015, une ordonnance du 25 septembre 2014 impose d'engager les travaux nécessaires au travers d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Cet agenda devra être déposé avant le 27 septembre 2015 en préfecture.

Nous avons l'obligation de programmer les travaux sur les 3 années à venir (2016, 2017 et 2018).

Pour se conformer à ces obligations légales, la commune a missionné un bureau d'études spécialisé pour une mission d'expertise des travaux à réaliser sur l'accessibilité des ERP.

Monsieur le maire propose au conseil d'approuver le projet d'agenda d'accessibilité programmée, qui, s'il s'étale sur 3 années, sera néanmoins tributaire des moyens financiers de la commune, le diagnostic d'accessibilité chiffrant un montant de 215 681.00 €H.T de travaux, montant difficilement supportable pour le budget communal à moins de ne plus concevoir aucun autre projet d'investissement. Cette difficulté à financer l'ensemble de ces mesures est d'autant plus tangible depuis la suppression de la plupart des aides départementales ainsi que la diminution des dotations de l'Etat. Nous solliciterons néanmoins l'Etat pour subventionner une partie de ces travaux.

L'Ad'AP comprend 12 localisations :

1) Mairie pour un investissement de	33 300.00 €H.T
2) Cantine pour un investissement de	14 250.00 €H.T
3) Ecole maternelle pour un investissement de	21 200.00 €H.T
4) Ecole élémentaire pour un investissement de	35 900.00 €H.T
5) Foyer « l'Unisson » pour un investissement de	32 336.00 €H.T
6) Eglise pour un investissement de	9 000.00 €H.T
7) Clos de l'abside pour un investissement de	60 945.00 €H.T
8) Bibliothèque pour un investissement de	2 850.00 €H.T
9) Cabinet dentaire pour un investissement de	1 450.00 €H.T
10) Salon d'esthétique pour un investissement de	3 350.00 €H.T
11) Cabinet kinésithérapeute pour un investissement de	600.00 €H.T
12) Epicerie VIVAL pour un investissement de	500.00 €H.T

Total de l'investissement accessibilité PMR	215 681.00 €H.T

Compte tenu du montant de cet investissement, une planification comme suite peut être envisagée :

Exercice 2016	83 100.00 €H.T.
Exercice 2017	57 986.00 €H.T.
Exercice 2018	74 595.00 €H.T.

Approuve l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) présenté

14 voix *POUR*

1 voix *CONTRE*

3 *ABSTENTIONS*

QUESTIONS DIVERSES

- ◆ Commande de travaux de voirie passée pour la réfection des rues des petites ouches et de la ferme Thibault. Début des travaux en octobre.
- ◆ Panneaux publicitaires retirés sur le CD5 suite au procès-verbal fait par la Direction Départementale des Territoires.
- ◆ Demande de pose d'un panneau signalétique pour le taxi de Corbreuse.
- ◆ Pose de panneaux rue du petit four pour ralentir les voitures au niveau de la sortie de la rue Saint Roch (en cours)
- ◆ Livraison des entrées de ville à venir prochainement.
- ◆ Point sur la réunion du C.C.A.S. Repas des Anciens porté au 29 novembre 2015 à cause des élections régionales début décembre.
- ◆ Demandes de devis en cours pour élagage des arbres dans le village.
- ◆ Projet de rénovation de l'éclairage public du village.
- ◆ Point sur la commission des espaces verts.
- ◆ Travaux de rénovation de la terrasse au-dessus de la salle de motricité de l'école maternelle et réfection intérieure réalisés avant la rentrée des classes.
- ◆ Porte d'entrée de l'école élémentaire à changer.
- ◆ Modification des horaires d'ouverture au public du secrétariat de la mairie le mercredi.
- ◆ Constat fait sur le nombre croissant d'enfants inscrits au restaurant scolaire et à la garderie.
- ◆ Présentation des affiches signalétiques pour les écoles.

- ◆ Problèmes de sécurité aux abords de l'école élémentaire, à savoir, des parents d'élèves qui stationnent pour déposer les enfants sur les passages piétons. Des recommandations seront mises dans les cahiers de correspondance des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45